

**LE PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC :
DU CULTUEL AU CULTUREL**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AUX
AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX**

DE LA

**COMMISSION PARLEMENTAIRE DE LA CULTURE DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

PAR

LAURIER TURGEON

**TITULAIRE
DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN PATRIMOINE ETHOLOGIQUE
DIRECTEUR
DE L'INSTITUT DU PATRIMOINE CULTUREL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

**LE 7 OCTOBRE 2005
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC**

LE PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC : DU CULTUEL AU CULTUREL

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AUX AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE LA CULTURE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice douloureusement ressenti¹

Ce mémoire représente un bilan critique des 41 textes de communications présentés au colloque sur l'avenir du patrimoine religieux du Québec qui a eu lieu à l'église Saint-Dominique de Québec les 12, 13 et 14 novembre 2004. Le colloque a réuni quelques 450 personnes, pratiquantes ou non, provenant de toutes les régions du Québec et de tous les milieux, tant religieux que laïques, tant universitaire que gouvernemental. Même s'il était difficile de prolonger les échanges et les débats en raison du grand nombre de participants, les interventions du public étaient nombreuses et souvent chargées d'émotions. Les médias se sont aussi mobilisés : plusieurs articles sont parus dans la presse et deux équipes de Radio-Canada se sont déplacées pour couvrir l'événement². Cette vaste mobilisation est en soi une preuve que les Québécois demeurent très sensibles à leur patrimoine religieux, même si moins de 5 % d'entre eux pratiquent aujourd'hui la religion catholique. Pour les fidèles comme pour les non-pratiquants, les biens de l'Église sont devenus un patrimoine, c'est-à-dire des biens de leur passé qu'ils veulent conserver, transmettre, mettre en valeur et promouvoir comme un moyen d'affirmation d'une fierté nationale. Ce sont plus que des objets de culte, ce sont des objets de culture, des objets qui disent et qui font l'histoire de tout un peuple. Plus que tout autre chose, nous avons senti, dans les paroles et les pensées des intervenants et des assistants de ce colloque, l'anticipation de la douleur à l'idée de la perte irréversible de ce patrimoine. N'est-ce pas cette crainte de la perte qui, comme le rappelle Stéphane Dufour cité ici en exergue, nous permet de reconnaître et de revendiquer notre patrimoine ?

Aux dires des gens, la situation du patrimoine religieux du Québec est préoccupante, pour certains, alarmante. Le patrimoine religieux est le patrimoine le plus ancien et le plus riche du Québec, plus particulièrement pour les francophones catholiques qui constituent 85 % de la population. Il existe près de 2 800 lieux de culte de toutes traditions au Québec, dont environ 2 000 de tradition catholique³. Plus de 40 % possèdent une forte valeur patrimoniale et plusieurs remontent à l'époque coloniale française et anglaise. Ce sont ces

¹ Stéphane Dufour, "La patrimonialisation des biens religieux populaires dans la seconde moitié du XXe siècle", dans Philippe Poirier (éd.), *L'invention du patrimoine en Bourgogne*, Dijon, Presses de l'Université de Dijon, 2004, p. 39.

² Des articles sont parus notamment dans *Le Devoir* (19 octobre 2004), "Les lieux de mémoire et la mémoire des lieux: L'Université Laval organise un colloque international sur le patrimoine religieux"; *Le Soleil* (28 octobre 2004), "Patrimoine à sauver"; et *Le Fil des événements* et *Le Soleil* (9 octobre 2004), "D'objet du culte à objet de culture: Colloque international sur le patrimoine religieux du Québec". Des équipes de tournage de Radio Canada sont venues filmer des extraits du colloque pour les émissions "Second regard" et "Zone libre", consacrées au patrimoine religieux du Québec, qui sont passées à la télévision de Radio-Canada à l'hiver 2005.

³ Selon Paul-Émile Paré et de Jocelyn Groulx, l'inventaire des lieux de culte du Québec, établi au cours des dernières années par Fondation du patrimoine religieux du Québec, a permis de recenser 2 755 édifices culturels construits avant 1975. Cet inventaire comprend les églises paroissiales, les lieux de culte de traditions autres que catholiques, les chapelles conventuelles et de desserte, les oratoires, les sanctuaires et les lieux de pèlerinage.

lieux de culte et les établissements des communautés religieuses qui renferment souvent les plus belles réalisations architecturales, les plus beaux tableaux, les sculptures les plus accomplies, les plus rares pièces d'orfèvrerie, les plus anciens meubles, les plus importants fonds d'archives et collections de livres anciens et les plus riches traditions orales. Il faut dire que l'Église a joué un rôle extrêmement important dans la structuration, non seulement de la vie spirituelle, mais aussi de la vie sociale et culturelle du Québec tout au long de son histoire. Quant aux congrégations religieuses, elles sont à l'origine des premières écoles, des premiers hôpitaux, des premières universités et des premières institutions bancaires. Sans connaître de bouleversements majeurs à la suite des guerres ou des révolutions, elles se sont développées de manière continue et relativement stable. Grâce à cette permanence parfois multiséculaire, leur patrimoine a bénéficié d'une conservation *in situ*. Même après la chute dramatique du nombre des pratiquants au Québec (passés de 80 % de la population à moins de 5 % dans l'espace de trois décennies) et du fort mouvement de laïcisation de la vie sociale et culturelle à partir des années soixante (qui a conduit l'État à prendre en main l'administration des écoles, des hôpitaux et des universités), leur patrimoine n'était pas jusqu'alors trop menacé dans la mesure où les congrégations religieuses disposaient d'assez de membres et de moyens financiers pour le conserver, l'entretenir et, souvent même, le mettre en valeur. Cependant, la situation s'est détériorée considérablement au cours des dernières années avec le vieillissement marqué des congrégations religieuses et le faible recrutement de novices.

Force est de constater qu'un grand nombre de congrégations disparaîtront complètement au cours des dix prochaines années. Déjà, de 1995 à 2003, le nombre de prêtres a diminué de 25 % et la moyenne d'âge de ceux encore en activité s'élève aujourd'hui à 65 ans, 135 paroisses ont été supprimées et 453 églises et chapelles catholiques désaffectées, soit près du quart de l'ensemble⁴. En raison d'un renouvellement à peu près inexistant, on prévoit que le mouvement va s'accélérer au cours des prochaines années. Par exemple, pour le diocèse de Québec qui comptait près de 500 prêtres séculiers en 2003, Lucie K. Morisset et Luc Noppen estiment qu'il n'en restera plus qu'une soixantaine en 2007. Le problème du vieillissement est encore plus marqué chez les congrégations féminines ; certaines des plus anciennes sont condamnées à disparaître à brève échéance. Par exemple, les Augustines, fondatrices du premier hôpital en Nouvelle-France, qui comptaient 172 religieuses en 1970, ne sont plus que 58 en 2005, dont la moyenne d'âge atteint plus de 80 ans; les quatre monastères en région (Gaspé, Montmagny, St-George et Lévis) ont été fermés et leurs biens et personnes regroupés au monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, selon soeur Lise Tanguay, dans sa communication. On pourrait multiplier les exemples. Sans sombrer dans un discours de type apocalyptique, il faut bien reconnaître que la grande majorité des congrégations religieuses du Québec sont en voie de disparition. Il est donc évident qu'elles ne pourront plus s'occuper de leur patrimoine et que celui-ci disparaîtra avec elles, si les autorités religieuses et civiles n'interviennent pas rapidement.

Compte tenu de ce contexte, la patrimonialisation, c'est-à-dire la conversion de ces biens d'Église à vocation essentiellement culturelle en des biens culturels destinés à la société civile, semble être le seul moyen de sauvegarder cet héritage. Nous avons donc proposé aux intervenants de réfléchir et de s'interroger sur les relations et les tensions entre la sphère culturelle et la sphère culturelle, relations qui représentent un des enjeux importants, sinon

⁴ Je reprends ici les chiffres présentés par Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec: Un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 1 et leur article dans ce volume. Il faut souligner que les chiffres varient d'un auteur à l'autre. Selon le prêtre Paul-Émile Paré, président des économistes diocésains du Québec, il y aurait eu une centaine d'églises vendues, cédées ou démolies au Québec depuis 1970, mais ce chiffre ne semble pas comprendre les églises fermées et désaffectées.

l'enjeu fondamental, de l'avenir du patrimoine religieux du Québec. S'il existe un certain consensus sur l'importance de ce questionnement, les prises de position sont variées et les moyens proposés pour régler le problème sont multiformes : les ethnologues et les historiens de l'art tendent à muséifier ce patrimoine, les architectes et les urbanistes cherchent à le convertir à des fonctions sociales utilitaristes et les représentants de l'État veulent le patrimonialiser pour en faire des sites touristiques et des lieux de mémoire nationaux. Le clergé et les communautés religieuses résistent souvent à ces tendances de laïcisation y voyant une forme de dépossession et de désacralisation de leur patrimoine. Certains préconisent même un renversement de la tendance pour réserver aux biens d'Église une vocation strictement culturelle, quitte à les donner à des missions à l'étranger. Plus nuancé, le Vatican reconnaît que les biens d'Église ont une vocation culturelle et historique certaine, mais que ceux-ci doivent servir d'abord à l'évangélisation. Pour éclairer ces positions et les tensions qu'elles suscitent, il apparaissait important de s'interroger sur ce passage du cultuel au culturel, et vis et versa.

Le colloque nous a révélé que cette question était en fait plus complexe qu'on ne l'envisageait au départ. Plus qu'un passage, le rapport du cultuel au culturel est une relation et, comme toute relation, celle-ci est ténue, ambiguë et imprévisible. Loin d'être stable, elle peut varier en intensité, changer de forme et même se renverser. Plus encore qu'un simple va-et-vient entre deux pôles, la relation entre le cultuel et le culturel est « un espace de contact »⁵. Cet espace de rencontre est, pour reprendre une expression à Michel de Certeau, un « lieu pratiqué », c'est-à-dire un lieu où se déploient des stratégies identitaires et des rapports de force⁶. Il n'est pas un simple lieu de croisements et de rencontres heureuses, mais un champ de tension où des stratégies et des forces s'affrontent autour d'une frontière physique ou symbolique. C'est donc un espace relationnel qui met en œuvre des négociations, des stratégies d'appropriation et des postures de résistance. Par les échanges et les mélanges qu'il engendre, l'espace de contact devient un « entre-lieu » de la culture, ouvert et novateur où apparaissent des nouvelles formes⁷. Lieux de tensions, les espaces de contact sont aussi, comme le rappelle Homi Bhabha, des espaces de création où se réalisent de nouveaux consensus, de nouvelles pratiques culturelles et de nouvelles identités⁸. En effet, loin d'assister à la mort de la fonction culturelle du patrimoine religieux ou à un passage obligé vers le culturel et par une période de deuil, le colloque nous a fait découvrir ces entre-lieux du cultuel et du culturel où tout devient possible.

Dans cette perspective, il semblait important d'ouvrir le questionnement à l'ensemble du patrimoine religieux, aux biens meubles et immeubles des églises, bien sûr, mais aussi aux ensembles conventuels (y compris les jardins, les chapelles et les grottes), aux collèges, aux monastères, aux cimetières, aux meubles, aux œuvres d'art, à l'orfèvrerie, aux textiles, aux livres et aux archives, sans oublier les traditions orales. Comme le souligne Jean Simard dans un rapport préparé récemment pour la Commission des biens culturels du Québec, le patrimoine religieux est « autant privé que public, mobilier comme immobilier...il se compose d'objets matériels, mais il comprend aussi des savoirs et des savoir-faire, patrimoines

⁵ James Clifford, *Routes, Travel and Translation in the Late Twentieth Century*, Cambridge, Harvard University Press, 1997, p. 201-209.

⁶ Michel de Certeau, *L'Invention du quotidien I. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990, p. 173; Olivier Mongin, « Une figure singulière de la pensée », dans Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia et Michel Trebitsch (dir.), *Michel de Certeau : Les chemins de l'histoire*, Paris, Éditions Complexe, 2002, p. 35-36.

⁷ Nous avons développé cette idée dans notre livre : Laurier Turgeon, *Patrimoines métissés. Contextes coloniaux et postcoloniaux*, Paris et Québec, Éditions de la Maison des sciences de l'homme et Presses de l'Université Laval, 2003, p. 17-27.

⁸ Homi Bhabha, *The Location of Culture*, Londres, Routledge, 1994, p. 1-2.

ethnologiques nommées pour l'heure spirituels ou immatériels »⁹. Trop souvent on a restreint le patrimoine religieux aux seules églises. La quasi-totalité des 135 millions de dollars accordés par le gouvernement du Québec à la Fondation du patrimoine religieux depuis 1995 a été consacrée à la restauration, à l'aménagement et à l'inventaire d'églises¹⁰. Faute d'inventaires, on connaît souvent mal le contenu des églises et la valeur des meubles, des ornements liturgiques et des pièces d'orfèvrerie qui s'y trouvent. Le caractère mobile de ces objets les expose au don, à la vente ou encore au vol. Comme le dit si bien soeur Lucille Côté, les profiteurs sont "non seulement à nos portes mais dans nos murs". Que dire de l'extrême fragilité des savoirs, des savoir-faire et des traditions vivantes qui, portés par les religieuses et les religieux, disparaissent quotidiennement avec eux. À quoi bon sauver des églises si on abandonne leur contenu et leur mémoire, s'il n'y a plus rien dedans?

On a souhaité ouvrir le débat à toutes les confessions religieuses du Québec, même si l'écrasante majorité des habitants sont de tradition catholique. L'église anglicane et les églises protestantes sont elles aussi fort anciennes, installées souvent depuis la fin du XVIII^e siècle ou le début du XIX^e siècle, et elles sont confrontées aux mêmes types de problèmes que l'Église catholique : réduction du nombre de fidèles, abandon des églises, vente ou reconversion de celles-ci. On a voulu élargir le champ d'observation à l'Europe, notamment à la France, tant à des cas concernant le patrimoine catholique que protestant, à titre de comparaison. Cette ouverture internationale a permis de constater l'existence de problèmes et de problématiques très semblables dans des pays de traditions religieuses très voisines aux nôtres et de nous inspirer de leurs réflexions et de leurs expériences. Nous aurions souhaité la participation des membres des autres confessions religieuses du Québec : juives, dont l'installation est également très ancienne, grecques orthodoxes, musulmanes et surtout amérindiennes qui occupent le territoire depuis la nuit des temps. Malheureusement, les membres de ces communautés n'ont pas répondu à notre appel.

La pratique dans les colloques scientifiques est généralement de faire un tri et de ne retenir que les communications les plus argumentées et élaborées sur le plan théorique. Compte tenu des enjeux importants que représente le patrimoine religieux aujourd'hui, il a semblé pertinent d'accueillir toutes les présentations, dont plusieurs pour leur valeur de témoignage vivant, notamment de la part des religieuses et des religieux.

L'« entre-lieu » du cultuel et du culturel renferme lui-même plusieurs autres « entre-lieux » qui constituent un sous-ensemble de relations complexe. Sans prétendre à une liste exhaustive, nous en avons identifié cinq au cours du colloque : les relations entre l'Église et l'État, entre l'Église et le musée, entre le matériel et l'immatériel, entre le tourisme et la pastorale et entre le sacré et le profane. Ce mémoire regroupe donc les communications en cinq parties ; chacune traite d'un « entre-lieu » de tension et de création que suscite le contexte actuel du patrimoine religieux au Québec.

Entre l'Église et l'État

La première partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude des rapports entre l'Église et l'État, entre la mission religieuse de ce patrimoine et son usage laïque. Il s'agit d'un ancien débat qui remonte sans doute aux origines de la co-présence de ces deux institutions sur un même

⁹ Jean Simard, *Le patrimoine religieux au Québec. Exposé de la situation et orientations*, Québec, Les Publications du Québec, 1998, p. 16-17.

¹⁰ Robert Koffend, « L'avenir du patrimoine religieux. Un problème que nous contribuons à résoudre depuis dix ans », *Bulletin d'information de Fondation du patrimoine religieux du Québec*, vol. 4, no. 4, hiver 2004, p. 1-3.

territoire, mais qui demeure encore très présent au Québec aujourd'hui. Selon Mgr Mauro Piacenza, président de la Commission Pontificale pour les Biens culturels de l'Église, la mission de l'Église est l'évangélisation des peuples et la fonction première des « biens culturels » de l'Église est la pastorale. Le concept de « bien culturel » comprend l'ensemble du patrimoine artistique et historique et celui-ci est "ordonné à l'évangélisation, au culte et à l'exercice de la charité". La conservation des objets patrimoniaux n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'action pastorale. Bien que la création de musées ecclésiastiques par les communautés religieuses soit encouragée, ceux-ci doivent être mis à la disposition du public pour procurer une expérience esthétique, faire œuvre d'éducation et faciliter la perception de la notion chrétienne du sacré. Le patrimoine est mis au service du sacré, mais pas nécessairement dans le cadre restreint de la messe, puisqu'on accepte d'ouvrir les églises pour des visites guidées et pour accueillir des formes d'expressions de piété populaire. Tout au long de sa présentation, Mgr Mauro Piacenza rappelle que l'Église doit aussi s'adapter aux pratiques muséologiques et patrimoniales locales, laissant entendre que cette position comprend une certaine souplesse. Mgr Marc Ouellet, archevêque de Québec et primat du Canada, partage cette vision en soulignant, dans son discours d'ouverture du colloque, la mission pastorale de l'héritage religieux. En fin de compte, pour l'Église, culte et culture sont intimement liés, mais la culture doit être mise au service du culte.

Lucie K. Morisset et Luc Noppen prennent une position radicalement différente. Bien qu'ils ne parlent qu'en leur nom et non pas au nom de l'État¹¹, leur prise de position prône l'étatisation et la laïcisation du patrimoine religieux. Puisque l'Église n'est plus à même d'assurer l'avenir de ses biens, c'est à la collectivité québécoise, par le biais de l'État, d'en prendre possession au nom de la sauvegarde du patrimoine. La patrimonialisation est présentée comme un moyen de transformer les lieux de culte (privés) en biens patrimoniaux (collectifs), comme "une forme d'expropriation au nom de l'intérêt collectif". Ils favorisent un "patrimoine de proximité", produit par le peuple et les citoyens, tant par les 5 % de pratiquants que par les 95 % de non-pratiquants, pour stabiliser la propriété des églises et réinventer leur usage. Le moyen d'y parvenir, créer par loi une société laïque de fiducie pour assurer une gestion holistique, un classement des biens, et un recyclage des biens d'églises. Lucie K. Morisset et Luc Noppen proposent de vendre 60 % des églises pour financer la conservation des autres 40 % dont la valeur patrimoniale est élevée, et d'en remettre la gestion aux municipalités en raison de leur proximité des lieux de culte et de leur forte capacité de les recycler. La loi pourrait également transformer les fabriques paroissiales, actuellement responsables de la gestion des biens d'Église, en fabriques patrimoniales administrées par des laïcs. Ils proposent enfin que l'État continue à exempter ces églises recyclées d'impôts fonciers, bref de transférer l'exemption du culte à la culture.

Tania Martin est plus réservée et modérée à cet égard. D'abord, elle propose de ne pas limiter l'étude aux seules églises, mais à l'ensemble du paysage religieux composé d'églises, bien sûr, mais aussi de monastères, d'écoles, d'orphelinats, d'asiles, d'hôpitaux, parfois de grottes et de jardins. Lorsque l'on considère l'ensemble de ces éléments du paysage religieux, on se rend compte qu'un très grand nombre a déjà été intégré au paysage laïque depuis une cinquantaine d'années. Un historique de chacun des édifices montre bien que ceux-ci ont souvent changé de forme et de vocation au cours de leur vie. Ensuite, elle met en garde contre des solutions globales apportées par l'État. L'État ne peut pas, plus que l'Église, offrir une recette miracle. De plus, tout transférer à l'État ne règle pas nécessairement le problème de fond, qui est de trouver un nouvel usage aux bâtiments. Plutôt que d'envisager une formule

¹¹ Il faut dire que ni le gouvernement fédéral canadien, ni le gouvernement provincial du Québec n'a encore pris clairement position dans le débat.

universelle, elle propose de requalifier les propriétés ecclésiastiques, cas par cas, avec la participation de chercheurs et de groupes locaux. Cette approche, au ras du sol, permettrait d'éviter certains des effets pervers de la patrimonialisation étatique qui tend à classer les biens, on le sait, en fonction de leur valeur patrimoniale plus qu'en fonction de leur valeur d'usage sociale. Ainsi, des petites églises à faible valeur patrimoniale, recyclées en fonction des besoins du milieu, pourraient survivre et rendre de grands services à la communauté plutôt que d'être condamnées à la démolition.

Sur le terrain, on constate que les positions ne sont pas aussi fortement tranchées. Il faut reconnaître que les rapports entre l'Église et l'État au Québec ont toujours été relativement harmonieuses. Même pendant le processus de laïcisation et l'étatisation des hôpitaux, des écoles et des universités des années soixante, les rapports entre l'Église et l'État sont demeurés étonnement bons, ce qui a permis de qualifier ce mouvement de "Révolution tranquille". Il ne s'est rien produit, au Québec, qui soit comparable aux ruptures profondes et quasi irrémédiables d'une Révolution française ou encore d'une Révolution russe. Les congrégations religieuses ont déjà préparé en grand partie le transfert de leur patrimoine à la société civile en créant, par exemple, des musées pour rendre certains de leurs objets accessibles au public et en ouvrant les lieux de culte à des activités culturelles. Ainsi, l'église anglicane de Québec cède depuis longtemps ces biens à l'État québécois. Comme le rappelle l'archevêque du Québec, Mgr Bruce Stavert, l'église Holy Trinity de Québec a prêté de manière permanente plusieurs de ses pièces d'orfèvrerie au Musée de la civilisation du Québec et elle a donné l'église Saint Matthew's à la Ville de Québec qui l'a transformée en bibliothèque municipale. Les congrégations religieuses catholiques participent aussi depuis longtemps à la conservation de leur patrimoine. Créée en 1995, *Mission patrimoine religieux* regroupe 40 communautés religieuses qui mènent des actions variées en matière de conservation, d'interprétation et de promotion du patrimoine religieux. La présidente, sœur Lucille Côté souligne, entre autres, le projet d'inventaire numérique des biens patrimoniaux de 16 communautés religieuses mené conjointement avec le Musée des religions de Nicolet et le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Le prêtre Claude Turmel, président de la *Fondation du patrimoine religieux* pendant neuf ans, cite d'autres exemples : la réaffectation de l'église Saint-Germain de Rimouski en un Musée régional, l'ancienne église anglicane *Church of Ascension* transformée en bibliothèque et l'église Saint-Esprit de Limoilou, aujourd'hui occupée par le Cirque du Soleil. Pour réussir de telles conversions, il propose de procéder cas par cas, car il ne discerne pas non plus de recette miracle. Les solutions sont multiples et elles doivent être collectives. Il montre que le milieu est déjà fortement impliqué dans la conversation et la conversion du patrimoine religieux puisque dans le cadre du *Programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux*, sa participation a dépassé les 35 %, alors que la contribution fixée par le gouvernement n'était que de 15 %. Lorsqu'il n'est plus possible de conserver les fonctions premières du lieu de culte, une série de situations intermédiaires sont envisagées : le partage entre les communautés de traditions religieuses différentes, la réutilisation par une communauté d'une autre tradition religieuse, la mise en valeur touristique permettant de conserver les activités culturelles ou encore, la transformation du lieu en un site polyvalent pouvant accueillir des manifestations culturelles. L'utilisation du patrimoine demeure le meilleur outil de sa conservation. L'Église et l'État doivent collaborer pour sauver ce patrimoine dans lequel le cultuel est fortement imbriqué dans le culturel. Il souligne que les vocables « culte et culture ne peuvent être considérés dans l'abstrait et qu'ils ne forment pas un couple adéquatement distinct ».

Entre l'Église et le musée

La relation entre l'Église et le musée représente un autre composante importante de l'entre-lieu du cultuel et du culturel. Ces deux institutions partagent une histoire commune. Faut-il rappeler que les églises ont rempli depuis très longtemps des fonctions semblables à celles des musées modernes, tour à tour témoignage d'architecture, site d'exposition d'objets précieux et même sacrés, galerie d'art religieux et centre de conservation. Non seulement les musées ont-ils repris à leur compte plusieurs de ces fonctions, mais ils sont devenus aujourd'hui un lieu privilégié de conservation des objets religieux. Comme le fait remarquer Dominique Ponnau dans sa communication, la majeure partie des œuvres des grands musées dans le monde a partie liée avec le religieux. Le patrimoine religieux a bien souvent échappé à la vente ou à la destruction en trouvant refuge dans les musées. Il n'en demeure pas moins qu'il existe toujours des tensions entre ces deux institutions apparentées mais dont les relations oscillent entre la collaboration et la concurrence, en fonction des contextes et des circonstances. Dans le Québec d'aujourd'hui, la tendance est à la muséification des collections religieuses, quand ce n'est pas la conversion des églises en musées. Mais ces réaffectations ne sont pas sans poser problème. Trouver une vocation culturelle aux objets cultuels ne va pas de soi. Selon John Porter et Marcel Daneau, tous les objets de culte ne sont pas également « muséifiables ». Certains s'entassent dans les sous-sols des églises et des presbytères sans trouver preneur dans le monde des musées. Si le développement du tourisme autour de lieux de culte vivants a eu un certain succès, il n'est pas sûr que les églises transformées en musées réussissent toujours à attirer des visiteurs.

Christine Turgeon montre la dynamique des relations entre le monastère des Ursulines, y compris la Chapelle, et le musée, créé en 1936 et installé hors du cloître en 1979. Progressivement, le musée, lieu ouvert au public et au monde de la culture, s'est détaché du monastère demeuré le lieu de la vie privée et du culte des Ursulines. Mais bien avant la création du musée, les aumôniers du monastère, logés dans un appartement privé à l'intérieur d'un cloître avec une sortie directe sur la rue, jouaient le rôle de "passeurs" entre le lieu intérieur et intime du culte et le monde extérieur de la culture. Ces sont les aumôniers qui font rentrer au monastère des livres et des œuvres d'art que les sœurs consacrent à la pratique du culte. Parmi ceux-ci se trouvent des pièces de la célèbre collection de tableaux de peintres français, confisqués aux couvents et aux églises de France pendant la Révolution française, que les abbés Desjardins achètent en France et ramènent à Québec au début du XIX^e siècle. Avec la création du musée, le mouvement et les rôles s'inversent. Ce ne sont plus les aumôniers qui font rentrer des objets culturels à l'intérieur du monastère pour qu'ils soient cloîtrés et intégrés au culte, mais les sœurs elles-mêmes qui les font sortir du cloître pour les exposer au public et pour en faire des objets culturels. Cette ouverture se fait par étapes avec la création du musée monastique en 1936, du Musée des archives en 1947, du Centre Marie-de-l'Incarnation en 1964 et, enfin, du Musée des Ursulines en 1979 qui, sous la direction de sœur Gabrielle Dagneault, installe le musée à l'extérieur du cloître dans la maison dite de Madame de La Pelterie et rompt avec la fonction pastorale de la collection en optant pour une mise en valeur culturelle et sociale. Il faut dire que ce sont les contextes politiques et socioculturels qui dictent cette tournure des relations entre le cultuel et le culturel plus que des événements ou des personnes.

Ce phénomène de patrimonialisation récente des collections religieuses n'est pas propre aux Ursulines. Les collections des Augustines du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec et celles des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal connaissent un itinéraire semblable. En effet, les Augustines avaient déjà créé en 1936, à l'intérieur du cloître, un "local pour les antiquités" devenu un véritable musée ouvert au public en 1972. Pour pousser encore

plus loin la patrimonialisation des collections, sœur Lise Tanguay explique que les Augustines, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Québec, ont élaboré en 2003 un concept muséologique neuf et audacieux nommé provisoirement "lieu de mémoire", qui se veut à la fois musée, dépôt d'archives, hôtellerie monastique et centre de ressourcement pour personnes malades. Ce lieu novateur, fortement patrimonialisé qui mêle le cultuel et le culturel, pourrait servir de modèle aux autres communautés religieuses au Québec et ailleurs. Sœur Danielle Dubois nous présente un autre projet de grande envergure réalisé par la Congrégation de Notre-Dame dans la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours du Vieux-Montréal. En partenariat avec les prêtres de Saint-Sulpice, elle fonde dans une vieille chapelle réaménagée au centre de Montréal, le Musée Marguerite-Bourgeois, lieu multifonctionnel qui sert tour à tour de centre d'histoire, d'art, de théâtre, d'architecture, d'archéologie et de pastorale. Le succès de cet « entre-lieu » ne se dément pas. Depuis 2003, le Musée Marguerite-Bourgeois se range parmi les dix sites les plus visités de Montréal.

Les congrégations religieuses cèdent leurs collections non seulement à leurs propres musées, mais aussi aux musées d'État. Depuis sa création en 1933, le Musée national des beaux-arts du Québec a acquis quelque 1 878 pièces d'art religieux et il a organisé à chaque décennie au moins une exposition majeure sur le patrimoine religieux du Québec. Pour accroître encore davantage le nombre d'expositions et la patrimonialisation de l'art religieux, son directeur, John Porter, propose d'intégrer au Musée national des beaux-arts du Québec le complexe de l'église et du monastère Saint-Dominique voisin et d'en faire un site d'exposition permanent de l'art religieux. Jacques des Roches souligne que le Musée des beaux-arts de Montréal caresse également le projet d'acquisition de l'église Erskine & American, désaffectée et située juste à côté du Musée, pour en faire un lieu d'exposition de ses collections d'art religieux. L'église-musée permet de resituer l'objet d'art dans son contexte d'origine et de maintenir la quiétude et la contemplation de l'œuvre. Ce lieu cultuel reconverti resitue partiellement à l'objet religieux son caractère cultuel ou évite, au moins, un passage brutal du cultuel au culturel qui pourrait choquer. On le voit, les objets d'art religieux suivent une trajectoire patrimoniale qui les font quitter l'Église pour entrer dans le musée et en ressortir pour réintégrer l'église devenue musée. C'est en quelque sorte faire du culturel dans le cultuel. Le Musée des religions de Nicolet s'attache aussi à conserver la "religiosité" des objets de culte, soit intégrer la dimension cultuelle à leur nouvelle fonction culturelle et mémorielle. D'après son directeur, Marcel Daneau, il y a un perpétuel va-et-vient entre le cultuel et le culturel au point où l'un et l'autre se confondent. Les sens des objets changent aussi avec le temps et en fonction des générations. Les objets qui étaient cultuels pour les parents sont devenus aujourd'hui culturels, simples objets de curiosité pour la génération actuelle, qui ne reçoit plus d'éducation religieuse. Marcel Daneau raconte à la blague que lors de la visite d'une exposition, il y a quelques années, l'animatrice identifiait des objets de culte – ciboire, tabernacle, calice – et, l'un des enfants demanda s'il n'y avait pas aussi un « maudit ».

Si les églises ont devenues musées, il n'est pas exclu qu'elles redeviennent un jour églises. Jean-Yves Andrieux nous livre l'exemple patent des pérégrinations culturelles et cultuelles de l'abbaye de Sénanque, en France. Désertée à la Révolution, l'abbaye tombe d'abord entre les mains de propriétaires privés et ensuite de l'État avant d'être reprise par les moines en 1854. Après avoir bénéficié d'un vigoureux renouveau religieux au milieu du XIX^e siècle, l'abbaye est abandonnée de nouveau, en 1880 et encore en 1904. La propriété change plusieurs fois de mains, puis les moines y reviennent en 1926 et la conservent, tant bien que mal, jusqu'en 1969. Délabrée, elle est louée par la société lyonnaise des Automobiles Marius Berliet pour en faire un musée du Sahara destinée à exposer des collections réunies par la

firme privée lors d'expéditions dans le Sahara algérien. L'entreprise entreprend d'énormes travaux de restauration et de mise en valeur, tout en respectant scrupuleusement l'intégrité des bâtiments. Peu en rapport avec l'esprit du lieu, le musée du Sahara se solde par un échec. Berliet décide alors de changer sa vocation. Sous le parrainage de Georges Duby, médiéviste chevronné, il en fait un haut lieu de manifestations médiévales (expositions, concerts, séminaires, conférences) et du tourisme religieux et historique. Les moines reprennent possession de l'abbaye en 1980 avec le consentement de Berliet. La fréquentation du site ne cesse de croître et atteint aujourd'hui les 200 000 visiteurs annuellement. L'exemple de l'abbaye de Sénanque montre bien qu'un bâtiment peut avoir plusieurs vies et peut osciller entre le religieux et le laïque, le cultuel et le culturel, sans rupture irrémédiable. Le lieu de culte peut se transformer en musée, pour redevenir tout aussi facilement un lieu de culte.

Entre le matériel et l'immatériel

Les tensions entre le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel représentent un autre « entre-lieu » important du patrimoine religieux du Québec. Cette division oppose deux conceptions du patrimoine et deux groupes d'intérêt : d'un côté les architectes, les urbanistes et les archéologues pour lesquels le patrimoine est fait essentiellement de bâtiments et d'aménagements paysagers et, de l'autre, les historiens, les historiens de l'art, les ethnologues, les sociologues et les muséologues, plus sensibles au patrimoine mobilier, tels les œuvres d'art, les meubles, les livres, les archives, et au patrimoine intangible, tels les récits oraux, les modes de vie, les savoir-faire, les traditions et la mémoire orale. Il s'agit d'une opposition somme toute artificielle sur le plan épistémologique, car l'un ne peut se comprendre sans l'autre. Le patrimoine matériel n'a de sens qu'en raison d'une histoire, d'un rite ou d'un usage culturel qui le fait exister dans des représentations, de la même manière que le patrimoine immatériel, abstrait par définition, ne peut s'exprimer qu'à l'aide d'un support matériel. Cette distinction existe aujourd'hui parce qu'elle s'inscrit dans un mouvement de revendication visant à faire reconnaître le domaine de l'immatériel, longtemps le parent pauvre du patrimoine. C'est dans cet esprit que l'UNESCO a adopté, en octobre 2003, la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel*. Cette nouvelle convention vient s'ajouter à celles, plus anciennes, de sauvegarde du patrimoine matériel et du patrimoine naturel et, du même coup, propulser au premier plan un patrimoine jusqu'alors négligé, celui que l'on définit désormais comme « l'héritage culturel vivant des communautés ». Inspirée des pratiques patrimoniales japonaises qui accordent une large place à l'intangible, la Convention vise à promouvoir le patrimoine immatériel pour protéger la diversité culturelle contre l'homogénéisation des cultures engendrée par la mondialisation. La Convention a contribué à sensibiliser les organismes internationaux et les gouvernements nationaux à l'intérêt de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine immatériel pour l'humanité. Par exemple, le Conseil international des musées (ICOM) a consacré son dernier colloque, tenu à Séoul en 2004, aux musées et au patrimoine immatériels. Les gouvernements et les grandes villes de la plupart des pays du monde tiennent désormais compte du patrimoine immatériel dans l'élaboration de leurs politiques patrimoniales¹². Comme l'explique Dinu Bumbaru, cette vision large du patrimoine religieux, adoptée par les grandes métropoles qu'il a étudiées, permet de situer le bâti par rapport aux autres types d'objets patrimoniaux associés à la

¹² Voir « Le patrimoine culturel immatériel : les enjeux, les problématiques, les pratiques », dans *International de l'imaginaire*, nouvelle série, no. 17, Paris, Maison des cultures du monde, 2004; le numéro spécial de la revue des musées de l'UNESCO consacré à « Intangible Heritage », *Museum International*, nos. 221-222, mai 2004; et la nouvelle politique de la ville de Montréal qui réserve une section entière au patrimoine immatériel (www.montréal.qc.ca).

religion. Il souligne l'importance de connaître et de respecter les usages des traditions religieuses lors des projets de recyclage des églises.

L'ethnologue Diane Audy nous rappelle qu'il nous faut nous préoccuper du patrimoine immatériel parce qu'il reste méconnu et fortement menacé. Au Québec, jusqu'à présent, on a principalement étudié et inventorié le patrimoine religieux matériel. L'entente signée entre le ministère de la Culture et des Communications et la Fondation du patrimoine religieux en 1996 précise que l'inventaire doit porter sur les immeubles, les meubles et les archives. Nulle part, n'est-il fait mention de l'immatériel. Bien que Jocelyn Groulx, directeur de la Fondation du patrimoine religieux, fasse allusion à "des études complémentaires du patrimoine matériel, immatériel et paysager afin de développer une meilleure connaissance de ce patrimoine et éventuellement une mise en valeur", force est de constater le peu qui a été réalisé, dans ce domaine, par les gouvernements ou par les communautés religieuses. Le ministère de la Culture et des Communications n'a commandé qu'un seul inventaire du patrimoine immatériel jusqu'à présent. Celui-ci a été réalisé en 2003 chez les Augustines de Québec par madame Audy, et elle fait état de résultats très riches et prometteurs.

Une sensibilisation au patrimoine immatériel permet de faire reconnaître le patrimoine des minorités religieuses qui ne possèdent pas de patrimoine bâti, soit parce qu'ils n'ont jamais eu les moyens d'en constituer un, soit parce qu'il a été détruit. Marie-Claude Rocher expose le cas des protestants francophones du Québec, dont le patrimoine demeure méconnu, très dispersé et éminemment fragile puisque porté essentiellement par la mémoire d'une minorité souvent marginalisée. Inscrit dans le geste et la parole, ce patrimoine est particulièrement difficile à conserver et à valoriser, en raison du nombre réduit de personnes qui le soutiennent et des impératifs de rentabilité qui pèsent sur la mise en valeur patrimoniale. La présence historique d'autres groupes minoritaires tels que les communautés amérindiennes, juives, grecques orthodoxes ou musulmanes est également mal connue et leur patrimoine religieux passe souvent complètement inaperçu parce que ses manifestations sont principalement d'ordre immatériel. L'intérêt croissant porté au patrimoine religieux en fait néanmoins un domaine de recherche en développement. Les protestants béarnais de France, héritiers des guerres de religions qui déchirèrent la France pendant plusieurs siècles, connaissent une situation similaire, ainsi que le constate Philippe Chareyre. Malgré tout, grâce à un groupe dynamique de chercheurs et de bénévoles, la communauté protestante du Béarn a réussi à fonder un musée et à constituer un important fond d'archives conservé aux Archives départementales de Pau.

Or, la plupart du temps, c'est le patrimoine immatériel qui donne sens et vie au patrimoine matériel. S'il est un domaine du patrimoine où l'immatériel est important, c'est bien celui du religieux, animé par les abstractions de la foi, de l'amour et de la quête de la transcendance. De plus, ce sont les récits oraux, les rites, les pratiques ethnologiques, les traditions et la mémoire qui permettent de comprendre et d'interpréter les bâtiments et les objets matériels. Pierre, bois, métal, ces matériaux, muets, ne renseignent que peu sur l'usage vivant du lieu. C'est donc largement l'immatériel qui permet de comprendre le matériel et d'en transmettre la mémoire. Le conservateur Claude Payer présente l'expérience de la réfection de la Chapelle des Ursulines de Québec, devenue un modèle en matière de restauration d'autels en bois sculpté au Canada. Les témoignages oraux et les archives de la communauté lui ont été précieux, livrant aux restaurateurs des trésors de savoir-faire et de connaissances sur l'histoire orale de la construction de la chapelle, sur les usages révolus et sur les événements qui ont modelé le lieu.

Le patrimoine immatériel est sans doute l'aspect le plus vulnérable du patrimoine religieux, celui qui est actuellement le plus menacé. Contrairement au patrimoine immobilier, conçu pour résister aux épreuves du temps, le patrimoine immatériel, maintenu et transmis par la personne humaine, est aussi fragile que la vie elle-même. De plus, certaines traditions se conservent mieux que d'autres et les personnes qui les portent peuvent être moins vulnérables, selon les circonstances. La mort d'un porteur de traditions est une perte irréversible. Les archives, bribes d'oralité couchées sur ce support matériel qu'est le papier, sont elles aussi souvent en péril. Gilles Héon rappelle qu'avec la fermeture des paroisses et la vente, la location ou la démolition des presbytères, les archives sont exposées aux pires dangers. Les archives nous renseignent à la fois sur les aspects de la vie matérielle de l'Église (propriétés foncières, bâtiments, objets d'art) et sur les pratiques et les rites de l'œuvre pastorale (missions, cérémonies, prières, etc). Pour palier les risques de dispersion ou de perte, des procédés de regroupement d'archives ont été mis en place dans plusieurs communautés et dans certains diocèses. Déjà, l'archidiocèse de Québec a envisagé la formation d'une fondation destinée à réunir toutes les archives historiques religieuses en un même lieu. On le voit, les archives écrites ont de meilleures garanties de conservation, en raison de leur support matériel, que les très fragiles archives orales qui n'ont de support que la vie de leur porteur.

Entre le tourisme et la pastorale

La relation entre le tourisme et la pastorale est un autre enjeu important du patrimoine religieux au Québec. Le tourisme religieux, d'ailleurs, est en forte croissance partout dans le monde. Au Québec, la basilique Notre-Dame à Montréal et la basilique Sainte-Anne de Beaupré sont parmi les sites les plus visités, cette dernière attirant plus d'un million de pèlerins par année. Il en va de même en France, où Notre-Dame de Paris demeure le site le plus couru à l'échelle nationale, avec plus de dix millions de visiteurs par année! Des dix sites parisiens les plus fréquentés par les touristes, cinq sont des édifices religieux¹³. C'est dire l'importance que conservent les sites religieux, au moment où, paradoxalement, les églises se vident. Parallèlement, on assiste à une recrudescence des pèlerinages, itinéraires et séjours à caractère spirituel, ainsi qu'à des manifestations de curiosité religieuse (son et lumière, expositions, conférences) qui se réalisent en dehors du cadre des cérémonies institutionnelles.¹⁴ S'agit-il de mouvements qui s'opposent ou qui se complètent? Le touriste religieux est-il le pèlerin de l'ère moderne? Le tourisme religieux s'avère-t-il une manifestation moderne de la pastorale traditionnelle?

Mario Dufour, longtemps curé du quartier Saint-Roch à Québec, considère le tourisme religieux comme une nouvelle forme de pastorale urbaine. Il évoque « Feux sacrés », un son et lumière monté à l'intérieur de la basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec racontant l'art, l'histoire et l'architecture de cette église primatiale du Canada. Audacieux, ce spectacle a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme et il a connu un franc succès pendant plus de dix ans. Pour lui, il s'agissait d'un produit culturel doublé d'un catéchisme, puisqu'il qu'il permettait de transmettre certains principes de la foi chrétienne. En effet, la pastorale semble parfois passer par la sensibilisation culturelle et historique. Tourisme et pastorale se rejoignent, voire parfois se confondent et participent d'un même phénomène. Il ne s'agit donc pas uniquement de passer du culturel au culture, ou l'inverse, mais plutôt d'intégrer le culte nouveau dans une culture actuelle. Pour Mario Dufour, la pastorale du XXI^e siècle est de trouver des voies nouvelles qui aideront à élever notre niveau d'humanité.

¹³ *Le Monde* du jeudi 11 août 2005 (www.lemonde.fr).

¹⁴ Frédéric Mounier et Pascale Mottura, "Au seuil du troisième millénaire, vers un tourisme spiritualiste ?", *Cahier Espaces*, n° 30, 1993, p. 3-12.

Le tourisme permet aux visiteurs *in situ* de voir et de toucher le religieux et de le découvrir – ou redécouvrir – autrement. Annie Blouin, directrice de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux du Québec, rappelle l'absence d'une culture religieuse chez les jeunes du Québec, instruits à l'école laïque. Par l'animation et par la vulgarisation, le tourisme religieux offre à ces jeunes, de plus en plus curieux, les bases nécessaires pour « apprendre » leur patrimoine religieux et ainsi mieux appréhender leur identité culturelle et leur sensibilité spirituelle. Tourisme religieux pour certains, il est un tourisme culturel et une passion pour d'autres. Catherine Seres, responsable des services éducatifs au Musée des Ursulines de Québec, propose à ces visiteurs un voyage initiatique à travers la mémoire des Ursulines, leur ferveur pour l'évangélisation, leur long engagement dans l'éducation et leurs savoir-faire artistiques. Le succès des visites repose sur une présentation vivante de l'histoire, sur un mode de commentaire interactif, sur des mises en situation concrètes et sur la manipulation des objets anciens et, finalement, sur le déclenchement d'une émotion. Comme dans toute initiation, le but est de faire subir au visiteur une conversion pour qu'il se sente transformé et fortifié par l'expérience.

Les églises font également l'objet d'une exploitation touristique. Paul Labrecque explique comment la municipalité régionale du comté (MRC) de Portneuf a procédé récemment à l'inventaire et à la classification patrimoniale de ses 23 églises, dont trois jugées "de valeur patrimoniale exceptionnelle d'intérêt national". La MRC a mis en œuvre une politique culturelle qui vise à tracer des circuits, à élaborer des concepts d'animation et à mettre en valeur le tourisme religieux de la région. Comme la plupart de ses églises sont encore en usage pour la pratique du culte, il est possible d'envisager une utilisation mixte permettant d'accueillir des activités culturelles et culturelles. Dans la MRC de Bécancour, le tourisme religieux suscite un intérêt croissant chez les élus, comme le démontre Monique Manseau. Des églises accueillent des troupes de théâtre et des couvents sont transformés en hôtels. Un comité du patrimoine religieux a été mis sur pied pour élaborer un circuit touristique des églises encore en activité.

Même vides et en ruines, les églises peuvent faire l'objet d'une mise en valeur touristique. Richard Gauthier cite les cas très particuliers mais révélateurs de la cathédrale de Saint-Boniface au Manitoba, la cathédrale du Mont-Laurier, l'église de l'Épiphanie, près de Montréal, et l'église Notre-Dame-de-Foy, à Québec. De ces églises incendiées, il ne restait que la façade et quelques murs, exposés à nu à l'aide de supports, pour évoquer leur stature antérieure et l'événement dramatique qui les a affligées. Cette évocation porte une forte charge émotive qui ne manque pas d'attirer des visiteurs. Cette notion de la gestion économique du vide ouvre des pistes audacieuses pour les nombreuses églises du Québec qui seront bientôt désaffectées.

Entre le sacré et le profane

À l'intérieur même de la relation entre le cultuel et le culturel se dessine celle du sacré et du profane. Sans doute le plus sensible des « entre-lieux » du patrimoine religieux, ces rapports entre le sacré et le profane interpellent parce qu'ils renvoient aux fondements mêmes de l'éthique de la patrimonialisation. La question qui hante les esprits est de savoir si la transformation des églises et des biens sacrés en objets culturels est une forme de profanation¹⁵. S'agit-il d'un phénomène de désacralisation, d'un transfert de sacralité, ou

¹⁵ La revue de l'UNESCO sur les musées a consacré un numéro entier à cette question : "Le sacré dans un monde interconnecté, *Museum International*, n°218, 2003.

encore d'une resacralisation de l'objet religieux par la pratique muséale et, plus généralement, par la patrimonialisation ? N'y a-t-il pas depuis longtemps des transferts de sacralité et des formes de patrimonialisation des objets culturels à l'intérieur même des églises et au sein des communautés religieuses ? Comment gérer matériellement et humainement le transfert de ce patrimoine imposant, en peu de temps, à une société aux prises avec ses propres contraintes économiques et sociales ?

Dominique Ponnau nous plonge au cœur de cette problématique. Prenant l'expérience française comme cadre de référence, il soutient que la recontextualisation de l'œuvre religieuse dans le musée représente une libération des contraintes du cadre idéologique d'origine. La muséification permet une mise à distance de l'œuvre pour mieux la contempler en tant que manifestation du génie humain dans son expression artistique. L'objet d'art représente un moyen d'accéder au savoir et à l'humanité, et à l'approfondissement de la connaissance de soi et de l'autre. Cela soulève toutefois la question fondamentale de la signification profonde de l'œuvre religieuse. Ne conserve-t-elle pas son sens originel, même en milieu muséal ? Dès lors, si la muséification peut apporter un « surcroît d'humanité », une plus-value à l'intelligence de l'œuvre, celle-ci est, pour ainsi dire, resacralisée au nom de l'art et du savoir.

Jeanne Laporte-Andlauer propose une toute autre lecture dans son étude de la conversion en musée de l'abbaye des sœurs dominicaines d'Unterlinden (Colmar, France). L'historique des objets et l'étude de leur transfert du cloître au musée permettent de retracer leur parcours, souvent sinueux, entre le bourg, le cloître et le musée. Or, loin d'être neutre, le musée français vise à promouvoir les valeurs républicaines et à faire oublier toute référence religieuse ou monarchique. Pour ce faire, les collections du cloître sont dispersées dans différentes institutions républicaines : les objets d'art, les sculptures et les objets fonctionnels au musée, les manuscrits aux archives départementales, les livres à la bibliothèque municipale et le mobilier aux héritiers ou aux collectionneurs. À partir de ces pièces dispersées, on reconstitue une histoire universelle, intellectuelle, rationnelle et collective aux dépens d'une histoire singulière, sensible, intime et émouvante. Jeanne Laporte-Andlauer souligne que durant le XIX^e siècle, la conversion des objets religieux en objets d'art destinés au musée est l'œuvre d'érudits et d'artistes locaux. Le couvent et les objets de culte deviennent des thèmes d'inspiration pour les artistes de la région qui, par leur action, miniaturisent les paysages, les bâtiments et les personnes elles-mêmes pour mieux les faire voir. Dans ce contexte, la création artistique exprime clairement sa volonté d'appropriation du couvent et devient un outil d'acculturation de celui-ci.

Guillaume Savard constate aussi ce rôle médiateur de l'art dans son étude de la muséification des collections chez les Augustines de l'Hôpital Général de Québec. Plutôt que d'étudier l'ensemble de la collection, il propose une étude biographique d'un seul tableau, la *Bonne mort de saint Joseph*. En reconstituant l'historicité des déplacements physiques et les glissements de sens de l'œuvre lors de ces déménagements, notamment du monastère au musée, il montre que la muséification ouvre le passage de la fonction culturelle à la fonction esthétique de l'œuvre. Situé dans l'infirmerie, espace de vie intime localisé à l'intérieur du cloître et réservé aux moniales atteintes de maladies, le tableau de saint Joseph sur son lit de mort sert à apaiser la douleur physique et spirituelle des sœurs souffrantes. Alors que les sœurs employaient toujours le tableau à des fins culturelles et pour « aider nos Sœurs dans l'extrémité de la maladie », elles le voient transféré au musée, en 1936, « non sans regret », pour être mis au service de la mémoire et de l'art de la communauté nationale. Dans ce cas précis, l'art s'approprie l'objet culturel, le transporte hors du lieu intime du monastère et le

convertit en objet culturel destiné à la contemplation esthétique du grand public. Comme chez les Ursulines de Québec, la mise en valeur culturelle de l'œuvre a préséance sur sa fonction culturelle initiale.

Quoi qu'il en soit, il y a, le plus souvent, chez les acteurs sociaux, un souci de respect de la sacralité dans la conversion des églises et des biens d'Église, comme si le risque de la profanation restait constamment à l'esprit. Le passage du cultuel au culturel est généralement admis, voire désiré dans certains cas, mais la transformation des biens d'Église à des usages strictement économiques et utilitaristes est plus difficilement acceptée. Dans sa présentation consacrée à l'étude de la reconversion des églises du Nord-Pas-de-Calais en France, Céline Frémaux constate que les élus prennent toujours bien soin de réutiliser les bâtiments pour des fins sociales (lieux d'accueil, centres communautaires) ou culturelles (bibliothèques, centres des loisirs). De même au Québec, comme l'explique le prêtre Paul-Émile Paré, l'autorité diocésaine veille à ce que les églises vendues continuent à servir la communauté locale. La plupart du temps, elles sont reconverties en salles de spectacles, en lieux d'expositions, en ateliers d'art, en bibliothèques, plus rarement en hôtels et en restaurants. Plutôt que de voir des objets religieux vendus aux enchères ou chez des antiquaires, le prêtre Paul-André Lavoie préfère les envoyer dans des missions étrangères, où ils peuvent continuer à servir les besoins du culte. Martine et Légor de Saint Hippolyte, qui ont acheté l'église Saint-Henri de Montréal pour en faire l'Hôtel des encans, veillent à conserver la mémoire du lieu et à y organiser diverses activités culturelles (expositions, concerts, conférences et réceptions), évitant ainsi que l'église ne soit associée à des fonctions exclusivement commerciales. Il en va de même pour la fiducie foncière que propose de créer la Commission de la capitale nationale en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Québec, le Diocèse de Québec et les différentes fabriques et congrégations religieuses. Selon Serge Fillion et Marie-Josée Deschênes, cet organisme non gouvernemental s'attachera à la réanimation des églises et des ensembles conventuels excédentaires du Québec, en respectant l'architecture et les paysages d'origine, la continuité de l'œuvre communautaire, sociale et humanitaire de ces lieux de culte et la sécurité financière des congrégations religieuses qui accepteront de lui léguer leurs propriétés. Cette volonté d'inscrire le transfert du culte à la culture dans la continuité ressort encore nettement dans les projets étudiants issus des deux ateliers de réhabilitation et de recyclage des édifices religieux dirigés par Jacques Plante et par François Dufaux et Tania Martin de l'École d'architecture de l'Université Laval. Présentés durant le colloque, les projets de réhabilitation des étudiants visent à trouver de nouveaux usages à ces bâtiments tout en les inscrivant dans la tradition et, plus encore, en prévoyant même parfois la réversibilité des interventions au cas où le bâtiment reprendrait ses fonctions culturelles d'origine.

* * *

Les relations entre le sacré et le profane nous permettent de mieux comprendre « l'entre-lieu » du cultuel et du culturel. Une opposition, le rapport du sacré au profane est aussi une conversion, c'est-à-dire un déplacement de l'un vers l'autre et la transformation de l'un par l'autre. Pour se construire, le sacré doit attirer vers lui le profane et le muter en quelque chose de sacré. Le processus de sacralisation sous-entend une dé-territorialisation du profane : il faut exercer une certaine force pour faire entrer les objets profanes dans le temple. De la même manière, il faut d'abord laïciser les objets déjà sacralisés pour les resacraliser,

c'est-à-dire les éloigner de leur état divin, puis les faire passer par un lieu commun pour enfin les remettre hors de portée. Cette chute de l'objet et sa régénération subséquente contribuent à lui donner une plus-value sacrale. L'étymologie du mot « sacré » renvoie d'ailleurs à cette idée de la séparation et du déplacement. « Sacré » est issu du verbe *sancire* qui signifie « séparer, mettre hors d'un usage commun pour réserver à l'usage des dieux ». « Profaner », au contraire, du latin *profanus*, « hors du temple », veut dire « rendre public cet usage divin, le détacher de son espace originellement séparé ». Mais pour « resacraliser », il faut d'abord faire passer par l'état de profane pour ensuite réintroduire une séparation et ainsi remettre hors d'atteinte l'objet de cette resacralisation.

Il en va de même des relations entre le cultuel et le culturel. Dans une perspective historique, on voit opérer ces processus de sacralisation, de désacralisation et de resacralisation au Québec, du moins pour ce qui concerne les objets artistiques, les objets liturgiques et le mobilier, auxquels on pourrait ajouter les savoir-faire et, dans certains cas, les biens architecturaux. Des objets culturels/cultuels, produits par des artistes ou des artisans locaux ou européens, entrent dans les églises et les monastères au cours des XVIII^e et XIX^e siècles. Cloîtrés, ces objets sont séparés du monde et servent essentiellement aux besoins du culte. Avec le développement du concept d'État-nation et l'étatisation de la vie sociale au XX^e siècle, ces objets sont retirés du cloître, souvent avec la complicité des religieuses et des religieux, pour intégrer ce nouveau temple de l'État moderne, le musée. Mais, qu'il s'agisse d'un musée monastique ou d'un musée d'état, les objets changent alors radicalement de vocation, passant d'une fonction essentiellement cultuelle à une fonction essentiellement culturelle. Ce déplacement du cloître au musée ne se fait pas sans la mise en œuvre d'un certain nombre de rites d'appropriation. Les objets sont alors restaurés et marqués d'un numéro d'inventaire, puis ces références sont transcrites dans le catalogue de la collection, donnant ainsi à ces objets, devenus artefacts, une existence civile. Transformés, transportés, ils sont, en quelque sorte, désacralisés pour être ensuite enfermés dans la réserve d'un musée, d'un centre de conservation ou d'un dépôt d'archives, dans un lieu bien gardé et fermé sous clé. Retirés de la circulation, loin du regard et du toucher, ils sont sacralisés de nouveau. Cette fois, ils sont appropriés non pas au nom de la religion, mais au nom du savoir. Si l'Église a transformé les objets culturels en objets cultuels par la sanctification, l'État ne les a-t-il pas resacralisés par la patrimonialisation ?

Laurier Turgeon

Laurier Turgeon
Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique
Directeur de l'Institut du patrimoine culturel de l'Université Laval